



## QUESTIONS FRÉQUENTES

### **Qu'est-ce qu'une ONGE?**

Une ONGE est une organisation non gouvernementale en environnement, qui possède un numéro d'entreprise du Québec (NEQ). Dans sa mission même, il y a un volet environnemental.

### **Lors de ma demande, puis-je joindre des documents complémentaires ?**

Dans un souci d'équité envers tous les participants, nous n'acceptons aucun document complémentaire au moment de votre inscription. Cependant, nous n'hésiterons pas à contacter certains participants si des renseignements supplémentaires s'avéraient nécessaires.

### **Quand puis-je espérer recevoir une réponse ?**

Nous traitons les demandes dans un délai maximum de deux mois, après la date de tombée. Par exemple, si vous déposez un projet le 15 août 2010 et que la prochaine date de tombée est le 1<sup>er</sup> octobre 2010, vous recevrez une réponse aux alentours du 1<sup>er</sup> décembre 2010. TOUS LES PARTICIPANTS RECEVRONT UNE REPOSE, QU'ELLE SOIT POSITIVE OU NEGATIVE. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de téléphoner pour effectuer un suivi de votre candidature.

### **Puis-je demander un financement de plus de 20 000\$ ?**

Le montant maximum accordé par le Fonds Écomunicipalité IGA est de 20 000\$. Toutefois, si votre projet est original et de grande envergure, et qu'il nécessite un financement de plus de 20 000\$, vous pouvez nous contacter directement par téléphone afin de nous présenter votre demande.

### **Si j'ai déjà soumis un projet par le passé et qu'il n'a pas été accepté, puis-je soumettre une nouvelle demande ?**

Oui, vous pouvez soumettre une demande à chaque fois qu'une nouvelle vague de sélection est lancée.

## **Si j'ai déjà soumis un projet par le passé et qu'il a été accepté, puis-je soumettre une nouvelle demande ?**

Oui, il est possible de soumettre une nouvelle demande, même si une subvention vous a déjà été accordée dans le cadre d'un autre projet. Toutefois, il est certain que le Fonds Écomunicipalité IGA a pour objectif de soutenir un maximum d'organisations dans un maximum de municipalités différentes à travers le Québec.

## **Lorsque mon projet est subventionné, combien ai-je de temps pour le réaliser ?**

Nous comprenons que les projets environnementaux s'échelonnent fréquemment sur une longue période. Toutefois, le Fonds Écomunicipalité IGA finance généralement une phase d'un projet, pour une durée maximale d'un an. Lorsque les candidats sont sélectionnés, ils sont informés de la date limite pour réaliser leur projet.